

REPUBLIQUE DU TCHAD  
MINISTERE DE L'ELEVAGE  
ECOLE NATIONALE DES TECHNIQUES D'ELEVAGE  
CYCLE DES ADJOINTS TECHNIQUES DE L'ELEVAGE

UNITE - TRAVAIL - PROGRES

L'exportation des bovins sur pied vers le  
Nigeria : *essai de reconstitution des coûts de  
commercialisation*

Mémoire de fin d'Études pour l'obtention du Diplôme  
d'Adjoint Technique de l'Élevage.

Présenté et soutenu par :

HASSAN AHMAT DJEFIL

Sous la Direction de :

KOUSSOU Mian Oudanang  
Service Socio-économie du LRVZ

Avril 2003

La dédicace est un art difficile et présomptueux.

Je dédie ce mémoire de fin d'études :

A mon père et à ma mère tous deux défunts. Paix à leurs âmes.

Pour tout l'amour et toute l'affection dont j'ai été entouré depuis ma tendre enfance, je resterai toujours reconnaissant vers eux.

A mon épouse HAOUA ALI NIELLE pour sa patience durant les moments difficiles de ma formation

A mes deux enfants MAHAMAT HASSAN et YASMINE HASSAN.

A mes frères et sœurs qui m'ont soutenu moralement et matériellement durant ma formation. Nous avons toujours été unis et solidaires durant les durs moments.

Je vous prodigue à tous mes encouragements et vous témoigne de ma fraternelle reconnaissance.

A mes parents et amis qui n'ont jamais cessé de m'apporter leurs précieux soutiens durant mes études.

Je ne peux me permettre d'oublier de dédier ce mémoire à tous les orphelins tchadiens et ceux du monde entier.

Un proverbe peut dit : « qui n'a pas la patience de la fumée n'atteindra jamais le bonheur de la flamme »

## REMERCIEMENTS

Mes remerciements s'adressent :

à tous les commerçants de bétail de N'Djamena ;

à tous les convoyeurs de bétail d'exportation ;

au chef de secteur vétérinaire de N'djamena ;

à ADOUM ABDELKERIM du fonds-élevage

à tous ceux qui d'une manière ou d'une autre ont contribué à la réalisation de ce document.

Ces remerciements vont particulièrement à l'endroit de :

➤ Mon Directeur de mémoire Mr KOUSSOU MIAN OUDANANG chef de service Économie au Laboratoire de FARCHA.

➤ La Direction de l'ENATE et tout le corps professoral pour avoir assuré ma formation.

➤ FATIME ATIM chef de poste vétérinaire de GOUDJI et ses collaborateurs.

➤ ABDELHAK AHMAT YACOUB chef de poste de contrôle (Elevage) à NGUELI, et son collaborateur ALI MOUTA.

➤ MAHAMAT ADOUM MAÏ responsable des cuirs et peaux à NGUELI qui m'a témoigné son amitié durant mon stage.

➤ GOMBO BONGO à l'AEDE du service rendu pour la photocopie et la reliure de ce document

➤ DJIBRINE MAHAMAT HASSANE à I.G.F pour sa contribution à la recherche des textes réglementaires en matière d'exportation de bétail au ministère des finances.

Que toutes ces personnes trouvent ici l'expression de ma profonde gratitude !

## AVANT PROPOS

L'École Nationale des Agents Techniques de l'Élevage (ENATE) est une institution publique de formation. Elle dépend depuis sa création du Ministère de l'Élevage et est rattachée à la Direction de Formation.

L'école est devenue autonome en 2002. Cette institution a commencé depuis sa création, par la formation des infirmiers vétérinaires, puis celle des Agents Techniques de l'Élevage. En 1994, elle a amorcé la formation des Adjoints Techniques de l'Élevage. C'est ainsi qu'en fin d'études de 2<sup>ème</sup> année du cycle des Adjoints Techniques de l'élevage ; l'étudiant est appelé à rédiger un mémoire. Nous avons choisi pour cette circonstance comme thème, « *L'Exportation de bovins sur Pied vers le Nigeria : essai de reconstitution des coûts de commercialisation* ».

En effet ce thème qui nous paraît très important, traite une activité qui représente plus de la moitié des exportations tchadiennes. Nous espérons que notre modeste contribution pourra compléter les études déjà faites ou qui vont être entreprises dans le domaine d'exportation de bétail sur pied.

## LISTE DES ABREVIATIONS

AEDE Agence pour l'Énergie Domestique et l'Environnement

BNF Bureau National de Fret

CEBEVIRHA Communauté Économique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques

CEMAC Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale

CIRAD Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement

DDDI Direction des Douanes et Droits Indirects

D.G Direction Générale

ENATE Ecole Nationale des Techniques de l'Élevage

FAO Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

GNNT Garde Nationale et Nomade du Tchad

IGF Inspection Générale des Finances

IGL Impôt Général Libératoire

LRVZ Laboratoire de Recherches Vétérinaires et Zootechniques

MEHP Ministère de l'Élevage et de l'Hydraulique Pastorale

ME Ministère de l'Élevage

MF Ministère des Finances

PASEP Projet d'Appui aux Systèmes d'Élevage Pastoral

PR Présidence de la République

PRASAC Pôle Régional de Recherche Appliquée au Développement des Savanes d'Afrique Centrale

PIB : Produit Intérieur Brut

RCA République Centrafricaine

SE Secrétariat d'Etat ;

SIM Système d'Informations sur les Marchés ;

SNER Société Nationale d'Entretien Routier.

Dédicace  
Remerciements  
Avant-Propos  
Abréviations

## SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
I. LA SYNTHÈSE BIBLIOGRAPHIQUE	2
1.1. Le Laboratoire de Fârchâ	2
1.2. Les systèmes d'élevage bovin au Tchad	2
1.3. Les races bovines du Tchad	3
1.4. Les effectifs bovins et leur répartition par zoné écologique	5
a) Les effectifs bovins	5
b) La répartition des bovins par zone écologique	5
1.5. Les marchés de bétail	7
1.6. Les acteurs de la filière	8
1.7. La réglementation en matière de bétail et pratiques	11
a) La réglementation nationale	11
b) La réglementation sous-régionale	13
II. MATERIEL ET METHODES	14
III. RESULTATS	15
3.1. Les convoyeurs et les troupeaux d'exportation	15
3.2. Les itinéraires suivis par les troupeaux de bovins destinés à l'exportation pour arriver au point de sortie de Nguéli ou de N'Djaména-Farah	16
3.3. Les coûts de commercialisation	17
3.3.1. Des marchés intérieurs jusqu'aux postes de sortie de Nguéli ou de N'Djaména-Farah	17
a) Les taxes officielles	17
b) Les taxes et redevances plus ou moins officielles	19
c) Les taxes illicites	19
d) Les salaires des bergers et les frais d'alimentation	19
e) Analyse des coûts intérieurs	20
3.3.2. De la frontière au premier marché nigérian	21
DISCUSSIONS ET CONCLUSION	23
BIBLIOGRAPHIE	
ANNEXES	

## INTRODUCTION

Le Tchad s'étend sur un territoire de 1284 000 km<sup>2</sup> avec un relief similaire à une demi-cuvette dont le fond est occupé par le Lac-Tchad qui est le réceptacle final des vastes plaines d'inondations des fleuves Chari et Logone. La population tchadienne est estimée à 7.233.000 habitants avec une population active rurale de 80,8% (BCR, 1993).

Le Tchad est divisé classiquement en trois (3) grandes Zones : la zone saharienne, la zone sahélienne, et la zone soudanienne. Les systèmes d'élevage sont répartis entre quatre (4) principaux groupes d'éleveurs qui sont : les nomades ou transhumants, les semi-nomades, les pasteurs sédentaires et les agro-pasteurs sédentaires. Ces systèmes d'élevage sont extensifs et orientés à des degrés divers vers la vente de bétail sur pied, du lait et de produits laitiers.

Selon la FAO dans son rapport agriculture : Horizon 2000 cité par Tacher G, la demande en produits d'origine animale dans les pays en voie de développement devrait augmenter de 4,5% par an. Fort de ces constats il est impérieux de s'intéresser à la production animale afin d'espérer apporter une contribution à la problématique de l'autosuffisance alimentaire de nos populations. Au TCHAD l'élevage est la deuxième source de revenus après le coton ; il représente 15% du produit intérieur brut (P.I.B), fournit 30% des exportations et constitue la première source de distribution de revenus à l'exportation devant le coton et la gomme arabique (KOUSSOU, 2002)

L'objet de ce travail consiste à déterminer les coûts de commercialisation de bétail au sein de la filière d'exportation de bovins sur pied vers le Nigeria et le poids des taxes diverses pratiquées par l'Etat et les tiers.

En raison de la place dominante des bovins dans le commerce de bétail sur pied, les autres espèces n'ont été prises en compte. L'étude s'est également appuyée sur des enquêtes de terrain et une littérature abondante sur le sujet.

## I/ LA SYNTHÈSE BIBLIOGRAPHIQUE

### 1.1 Le Laboratoire de Farcha

Le laboratoire de recherches vétérinaires et zootechniques de Farcha a été créé en 1952 et confié à l'institut d'élevage et de Médecine vétérinaire des pays tropicaux (IEMVT) en 1958. C'est un établissement public à caractère industriel et commercial. En 1980, le laboratoire a arrêté ses activités suites aux événements qu'a connu le pays. En 1982-1983; c'est le démarrage de la production des vaccins bactériens. En 1983-1984, redémarrage de la production des vaccins viraux. En 1985; le laboratoire a été repris par l'état et un Directeur a été nommé (Ordonnance N° 006/PR/85 du 21 Mars 1985 portant réactualisation de la situation du laboratoire de recherches vétérinaires et zootechniques de Farcha et Décret N° 496/ PR/MEHP/85 du 21 Juin -1985 portant nomination du Directeur du laboratoire de recherches vétérinaires et zootechniques de Farcha). En 1986-1987 le laboratoire a repris ses activités de recherche (Rapport du laboratoire 1986-1987).

Le laboratoire est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière placé sous tutelle du ministre chargé de l'élevage. Il est doté d'un conseil d'administration.

Le laboratoire a une direction et cinq (5) divisions qui sont :

- la division administrative et financière
- la division production animale;
- la division santé animale;
- la division production de vaccins;
- la division technique;

Le service socio-économie dans lequel nous passons notre stage appartient à la division production animale. Ce service mène depuis quelques années de nombreux travaux sur les filières et les marchés de produits animaux et la gestion des ressources naturelles.

Le service socio-économie abrite en son sein l'observatoire du développement du PRASAC mais aussi l'observatoire de la transhumance qui sera mis en œuvre dans le cadre du PSSP. Il compte six (6) chercheurs, appuyé cette année par quatre (4) stagiaires de longue durée et six stagiaires de niveau technicien. L'objectif futur du service est d'abriter un pôle régional de recherche en socio-économie de l'élevage.

### 1.2 Les Systèmes d'Élevage bovin au Tchad

Au Tchad l'élevage pastoral est pratiqué par une grande diversité de systèmes. On différencie classiquement quatre (04) types d'éleveurs pastoraux :

- Les pasteurs nomades, qui transhument sur des distances variables ou effectuent des déplacements rotatifs au sein d'une même zone agro - écologique. Certains pratiquent aussi l'agriculture d'une manière secondaire ;
- Les pasteurs semi - nomades qui suivent les mêmes types de déplacements, mais avec un retour saisonnier dans un village fixe ; ils pratiquent souvent l'agriculture pendant la saison des pluies ;
- Les pasteurs sédentaires qui présentent un mode de vie pastoral tout en restant dans la même zone ; certains cultivent aussi les céréales ;
- Les agro sédentaires pour qui, l'activité principale est l'agriculture mais qui pratiquent aussi l'élevage pastoral.

Ces systèmes d'élevage sont extensifs mais sont orientés à des degrés divers vers la vente de bétail sur pied, de lait et de produits laitiers. L'éleveur Tchadien est aujourd'hui inséré dans l'économie de marché.

D'ailleurs, le caractère extensif de l'élevage lui confère des coûts de production réduits qui expliquent sa compétitivité sur des marchés à l'exportation, notamment pour le commerce d'animaux sur pieds.

Aujourd'hui, cet élevage est en pleine évolution. Pour faire face à une demande croissante des villes à l'intérieur du pays et dans les États voisins, les filières élevages s'intensifient. On assiste à la descente des éleveurs pastoraux vers le sud du pays, à l'utilisation croissante du tourteau pour l'alimentation des vaches laitières et des animaux de commerce, à l'émergence récente de nouveaux types d'élevage en zone péri urbaine et au développement du secteur de la transformation des produits animaux.

On assiste en fait à des évolutions complexes issues de deux mécanismes concomitants.

D'un côté, l'augmentation de la demande entraîne un essor des activités traditionnelles du commerce des produits de l'élevage sans qu'elles ne subissent de changements fondamentaux. Ainsi, les exportations du bétail sur pied sont de plus en plus importantes, tout comme le commerce des produits laitiers traditionnels (lait caillé et beurre liquide), de la viande foraine, des cuirs et peaux, etc....

D'un autre côté, l'apparition d'une industrie agro-alimentaire naissante crée de nouveaux débouchés pour les éleveurs et apporte aux produits de l'élevage une valeur ajoutée supplémentaire.

Ainsi, on assiste à l'apparition de charcuteries, de grillades, de restaurants, de bars laitiers (lait pur de vache), de fromagers, de cordonneries, etc. c'est ce qui montre le développement des filières.

### 1.3 Les races bovines du Tchad

Les principales races bovines rencontrées en Afrique et à Madagascar sont les Zébus et les taurins.

Malheureusement, ces races n'offrent pas toujours des caractères bien définis, à cause du déplacement des éleveurs nomades, qui entraînent des mélanges entre les races des animaux qu'ils possèdent (métissage).

Dans la zone de contact entre les aires de dispersion des taurins et des zébus, il existe une population métisse non stabilisée.

Selon les sources du « Réseau Stratégies Alimentaires » (1994) nous trouvons au Tchad les races bovines suivantes :

1. Le Zébu Mbororo ;
2. Le Zébu Arabe ;
3. Le Zébu Foulbé ;
4. Le Bovin Kouri ( taurin )

### Le Zébu Mbororo

Son aire de dispersion est relativement grande puisqu'on le rencontre en zone sahélienne et en zone soudanienne du Tchad, du Niger, du Nigeria, du Cameroun et de la RCA. C'est un grand animal dont l'ossature est très développée. Sa silhouette est élancée et il porte haut la tête qui est surmontée de très longues cornes en lyre, de couleur claire à l'extrémités noires, mesurant 75 à 120 CM de longueur.

Une caractéristique de cette race est le grand développement du fanon qui se prolonge sous le ventre, même chez la vache. La robe est uniformément brune, acajou foncé. La présence de blanc dans la robe indique un croisement. Son poids est de 350 à 500 Kg. Les animaux de boucherie ont un rendement moyen de 45 à 50%. Les mâles Mbororo adultes sont recherchés par les bouchers car il donnent des carcasses lourdes pouvant atteindre 300 Kg pour les meilleurs.

### Le Zébu Arabe.

C'est un animal élevé uniquement au Tchad. On le rencontre dans les zones sahéliennes du Nord du pays, car il résiste mal aux maladies provoquées par les moustiques des régions soudanaises. Les cornes de ces animaux sont généralement courtes. La robe est variable selon les variétés : généralement acajou dans l'Ouest du Tchad, blanche dans la région d'Ati, acajou dans le ouaddaï. Les mâles pèsent entre 350 à 400 Kg et les femelles entre 250 à 300 Kg. C'est la race la plus petite de tous les bovins commercialisés au Tchad, mais la plus répandue dans les régions du Nord à cause de sa grande résistance à la sécheresse.

### Le Zébu Foulbé

On le rencontre dans le sud du Tchad, en RCA et aussi au Cameroun. C'est une race qui ne résiste pas à la sécheresse.

On le retrouve donc dans les régions soudanaises. Le zébu foulbé est un animal de taille moyenne, aux cornes courtes et fines. La tête est longue et étroite. Le fanon est assez développé, le fourreau pendant en général. La bosse est bien développée et tombante. Le squelette est en général assez léger, mais les masses musculaires de l'arrière train sont bien développées. La robe est le plus souvent tachetée de rouge ; le noir se rencontre rarement. Le poids d'un taureau est de 550 Kg environ c'est un bon animal de boucherie, possédant une bonne faculté d'engraissement avec un rendement en viande de 50 à 52%. C'est un animal réputé pour le travail.

## Le taurin Kouri

Il est situé uniquement sur les rives et dans les îles du lac Tchad. C'est un bovin sans bosse. Il est aussi très caractérisé par ses cornes : les cornes sont énormes, globuleuses, pouvant atteindre 50 CM de diamètre en leur milieu. Ces cornes sont légères du fait de leur structure alvéolaire. Elles sont de couleur blanche aux extrémités noires. La robe est blanche, gris clair au pied. Cette race, à l'état pur, est en voie de disparition mais les animaux métissés de zébus sont relativement nombreux. Les taureaux ont un poids de 650 Kg. Le bœuf Kouri est un excellent animal de boucherie.

### 1.4 Les effectifs bovins et leur répartition par zone écologique

#### a) Les effectifs bovins

L'effectif du cheptel n'est pas connu avec précision, car aucun comptage d'animaux ou recensement n'a été réalisé au Tchad depuis 1976. De ce fait, la connaissance des effectifs du cheptel pour l'année 2001 sur lequel nous nous sommes basés est le résultat d'une estimation de la direction des statistiques du ministère de l'élevage..

Cette estimation est basée sur une extrapolation des chiffres donnés par le recensement de 1976, corrigés chaque année par un facteur multiplicateur correspondant à un taux de croit estimé de la population animale par espèces concernées.

Le taux de croit utilisé depuis 1976 pour estimer l'évolution des effectifs au fil des années a été arrêté à 2,4% pour les bovins, les ovins et les caprins ; 3% pour les camélidés ; 2% pour les équins et asins et 5% pour les porcins.

Pour l'année 2001, la Direction des statistiques du suivi et de la programmation du Ministère de l'Élevage a proposé les chiffres d'effectifs du cheptel en tenant compte des nouveaux départements créés par le récent découpage administratif du territoire Tchadien.

Ainsi, l'effectif bovin pour l'année 2001 est estimé à 5.992.156 têtes selon l'extrapolation de la Direction des statistiques.

Dans un deuxième temps nous allons les présenter sous forme de tableau en tenant compte cette fois ci de l'avant dernier découpage administratif ( 28 départements ) et nous allons nous intéresser aussi à l'autres espèces animales.

#### b) La répartition des bovins par zone écologique

##### - La zone saharienne ou désertique.

Cette zone occupe près de la moitié du pays. Elle couvre l'ensemble du Borkou - Ennedi - Tibesti (BET) avec une pluviométrie moyenne inférieure à 200 mm par an. L'aridité de ce milieu et le caractère sporadique des précipitations limitent la disponibilité en eau et en pâturage pour le bétail.

Dans cette zone, le système d'élevage est centré sur l'élevage du dromadaire. En nous basant sur les données statistiques du ministère de l'élevage en 2001, nous avons pour la préfecture du BET, 229.602 têtes de dromadaires contre seulement 679 têtes de bovins ( au Borkou ). Ces chiffres illustrent à suffisance l'hostilité de la zone pour l'élevage de bovin.

### - La zone sahélienne

C'est une zone par excellence d'élevage où on y trouve le plus gros effectif du cheptel Tchadien. La zone est à vocation pastorale et agro-pastorale. Le système d'élevage est fondé sur la transhumance, la semi-transhumance et l'élevage sédentaire. La transhumance dans cette zone est une pratique très ancienne.

La zone reçoit une pluviométrie moyenne de 200 à 700 mm par an très inégalement répartie entre les préfectures. La végétation est une steppe herbacée ou arbustive à base de plantes herbacées annuelles et des ligneux épineux. C'est dans cette zone qu'on rencontre les grands groupes ethniques d'éleveurs (Misserié, ouled rachid, peul, kreda, etc ....) et aussi les plus grands marchés de bétail. Certaines préfectures de la zone sahélienne comme le Batha, le Chari - Baguirmi et le Guéra sont des véritables aires de rencontre des espèces animales.

Les effectifs bovins selon les données statistiques de 2001 pour les trois (03) préfectures sont de 903 308 pour le Batha, 1 294 783 pour le Chari - Baguirmi et 673 963 pour le Guéra. Compte tenu de l'importance du cheptel se trouvant dans les trois (03) préfectures citées, nous retrouvons dix (10) grands marchés de bétail sur les dix neuf (19) suivis par le SIM " bétail " ( système d'informations sur les marchés ). Ces marchés sont répartis sur les trois (03) préfectures comme suit : Ati, Koundjourou, Oum-hadjer dans le Batha ; Dourbali, Karmé, Massaguet, Massakory et N'Djaména dans le Chari - baguirmi ; Bitkine, Mongo dans le Guéra

Au vu de ce résultat, nous allons affirmer sans risque de nous tromper que la grande partie d'animaux destinés à l'exportation et ceux consommés localement provient de la zone sahélienne.

### - La zone soudanienne

Elle a un climat sub-humide avec une pluviométrie annuelle qui dépasse 700 mm par an et atteint 1200 à 1400 mm dans les régions méridionales.

La végétation est majoritairement dominée par la savane arborée à base de graminées vivaces. Située au sud du pays, cette zone correspond aux préfectures du Mayo-kebbi, de la Tandjilé, du Logone Occidental, du Logone Oriental et du Moyen chari. Il faut aussi signaler que la majeure partie du Salamat ( Sud ) et une partie du Sud de Ouaddaï présente un climat soudanien.

Les conditions d'élevage sont difficiles dans cette zone à cause de la présence de glossines ( mouches tsé-tsé ) pendant la saison de pluies. Malgré ces difficultés, certains groupes nomades comme les Mbororo sont installés pendant toute l'année dans la zone. La mauvaise répartition de pluies dans la zone sahélienne limite la disponibilité en eau et en pâturage pour les animaux et pousse certains éleveurs transhumants à séjourner en saison sèche dans la zone soudanienne.

Ce mouvement d'éleveurs et la pratique de la culture attelée font que, de nos jours, la zone soudanienne renferme un important effectif de cheptel bovin et connaît aussi une émergence de grands marchés de bétail.

Ainsi, les cinq (05) préfectures de la zone soudanienne représentent un effectif de 1.091.061 têtes de bovins sur les données statistiques 2001 du Ministère de l'Elevage. Dans ces préfectures nous avons six (06) marchés de bétail sur les dix neuf (19) suivis par SIM " bétail " et qui sont : Goundi, Pala, Doher, Benoye, Kélo, et Sarh.

### 1.4 Les marchés de bétail

Les enquêtes menées en l'an 2000 par l'observatoire du développement du Prasac ont permis de distinguer :

#### - Les marchés de collecte

Les marchés de collecte sont de petits marchés localisés au sein de bassins de production ou zones de transhumance ( Bousso, Massenya, etc ....) . Ces marchés sont très nombreux. Sur ces marchés, l'achat du bétail se fait en petite quantité par les commerçants collecteurs, leurs aides ou les agro-pasteurs de la zone avant de les regrouper.

#### - Les marchés de rassemblement

Ces marchés se trouvent en général non loin de la frontière du Cameroun ( Massakory, Massaguet, Dourbali, Pont Karol, Pala etc ...) mais on peut aussi les trouver à l'intérieur du pays ( Roro, Goundi , etc....). Les Commerçants y viennent sur ces marchés pour constituer leur troupeau destiné au commerce intérieur et à l'exportation. il peut aussi arriver que certains commerçants constituent progressivement leur troupeau d'exportation en passant d'un marché de collecte à un autre sur leur trajet en direction de la frontière.

#### - Les marchés de consommation.

Les marchés de consommation se trouvent dans les grandes villes à rayonnement local ( Moundou, N'Djaména, Abéché, Sarh, etc.... ) ou régional ( Garoua, Maroua, Maïduguri, etc.....).

#### - Les marchés relais

Ce sont des marchés sous régionaux qui se trouvent au Cameroun et au Nigeria. Ils sont les lieux des transactions et de rencontre entre les commerçants de différentes nationalités. Les commerçants exportateurs trouvent des acheteurs pour leurs animaux ou des intermédiaires leur facilitant les démarches d'exportation. La plupart des marchés de collecte et de rassemblement ont un caractère saisonnier. Ces marchés situés plus au Nord et donc dans la zone sahélienne sont réellement fonctionnels qu'en saison de pluies avec la remontée des transhumants vers leur zone d'attache.

Plus au Sud, les marchés tels que celui de Roro, d'Am-timan reçoivent véritablement les animaux que pendant les périodes sèches de l'année.

Car, en ce moment les savanes constituent la zone d'accueil des transhumants. Les marchés relais eux échappent à ce mode de fonctionnement puisqu'ils reçoivent les animaux venant de toute part et donc fonctionnent toute l'année.

Tableau 1. Les principaux marchés nationaux de bétail par préfectures

Préfectures	Principaux marchés nationaux
Batha	Ati, Koundjourou, Oumhadjer
Guéra	Biltine, Mongo
Kanem	Mao, Mousoro
Lac	Boi
Chari Baguirmi	Dourbali, Massakory, Massaguet, karmé, N'Djaména
Mayo kebbi	Pala
Moyen Chari	Sarh, Goundi, Roro
Tandjilé	Djera
Logone Oriental	Doher, Benoué
Ouaddaï	Abéché, Magrane
Biltine	Biltine

### 1.6 Les acteurs de la filière

La vente des animaux destinés à l'exportation s'effectue pour l'essentiel sur les marchés hebdomadaires. Cette activité est très dynamique et repose sur une organisation très complexe de la filière impliquant de nombreux acteurs et intermédiaires. Ces acteurs sont rencontrés dans les transactions sur le marché d'origine et le marché de collecte, dans les formalités des postes vétérinaires et postes douaniers.

Parmi ces acteurs nous avons les commerçants patentés ou non, les transitaires et différents types d'intermédiaires de la filière d'exportation.

Chaque intermédiaire a une fonction précise dans le circuit et une position prédominante à cause de sa détention majeure d'informations sur le circuit.

#### - le *Damine* (garant)

Sur le marché, la vente d'animaux repose sur la présence des garants ou *Damines*. Les garants sont nommés par les chefs traditionnels des différents groupes ethniques d'éleveurs et sont reconnus par les autorités du marché.

Leur rôle est d'accueillir les éleveurs du groupe concerné, de les loger, d'accompagner leurs animaux au marché, de les mettre en contact avec les acheteurs, de certifier l'origine de l'animal et de garantir le paiement des taxes officielles.

Le garant perçoit pour ces services un montant forfaitaire de l'ordre de 1500 FCFA/tête dont une partie est versée au chef traditionnel. Les garants interviennent uniquement dans le commerce de leur propre groupe ethnique : Arabes Misseriés, Arabes Oubed Rachid, Peuls, Kredas, Khouzams, etc. sur certains marchés on trouve jusqu'à 70 garants en fonction des groupes d'éleveurs nomades qui transhument dans la zone.

Les jours de marché, les animaux sont regroupés autour de chacun des garants en autant de lots indépendants.

#### - Les Dal-lala, Sab-Baba ou Samsara ( courtiers )

Ces trois mots désignent un même type d'intermédiaire et dont le singulier est respectivement Dal-Lali, Sab-Babi et Samsari. Le contact entre commerçants et producteurs s'effectue soit directement, soit par l'intermédiaire de ces courtiers.

Les courtiers sont appréciés pour leur connaissance du marché, des acheteurs et des vendeurs, et peuvent jouer un rôle plus ou moins important dans les négociations sur les prix. Certains courtiers jouent le rôle de logeurs pour les commerçants venus de l'extérieur. Ils seront les responsables de la vente du troupeau et de la recherche du meilleur bénéfice pour le commerçant vendeur. Ainsi, ces intermédiaires sont toujours plus proches des vendeurs que des acheteurs. Leurs bénéfices sont toujours très variables et souvent de l'ordre de 10% du prix de vente.

#### - Les Rakadja ( Rakadji au singulier )

Ces intermédiaires travaillent de façon individuelle et leurs activités se développent toujours sur le marché physique. Le service qu'ils apportent est d'assurer la négociation des transactions entre les éleveurs et les commerçants au Tchad. Ces rakadja jouent un rôle très important dans les transactions entre les commerçants vendeurs Tchadiens et les commerçants acheteurs au Cameroun et au Nigeria. Aux marchés du Tchad ils sont appelés "rakadja" ( en arabe ), au Cameroun et au Nigeria ils s'appellent "Dealers" ( en Anglais ). Les Dealers ou Rakadja profitent de la méconnaissance des commerçants allochtones qui arrivent au marché pour les exploiter surtout quand les barrières de la langue s'imposent.

Dans ce cas, il est très difficile pour le commerçant vendeur de connaître les prix sur le marché, les commerçants acheteurs, etc. ... et souvent, il doit s'adapter et accepter des conditions imposées par les Rakadja. Normalement, les commerçants ne doivent pas avoir une relation de confiance avec ce type d'intermédiaire. Puisque d'une manière générale, le dealer ( Rakadji ) est plus proche ( liens ethniques, monétaires ou de confiance ) des acheteurs que des vendeurs.

#### - Les Commerçants

Les Commerçants exportateurs de bétail sont répartis en deux (2) grands groupes :

- Les commerçants patentés : ce sont ceux qui disposent une autorisation officielle d'exercer le commerce de bétail.
- Les commerçants non patentés qui eux vont se servir des précédents comme " prête non "

En effet pour exercer officiellement le métier du commerce de bétail un commerçant doit remplir les conditions suivantes :

- avoir une autorisation administrative délivrée par le ministère de commerce ;
- se faire enregistrer sur le registre de commerce au niveau de la chambre de commerce ;
- payer la patente annuelle.

Le montant de la patente varie en fonction de la déclaration du contribuable.

Sur le plan de l'organisation, les commerçants sont regroupés en réseau sur la base de l'appartenance ethnique. Les liens entre associés ( chériks ) tiennent plus à des relations de confiance qu'à des liens familiaux.

Certaines alliances entre commerçants reposent aussi sur l'utilisation de " prête-nom " pour le remplissage de certaines formalités notamment pour le paiement de la patente.

Enfin, certains courtiers ou commerçants sont spécialisés dans les formalités d'exportation et remplissent ce rôle au titre de transitaires ou de " prête - nom ".

Les commerçants patentés qui gèrent le commerce d'exportation de bovins sur pied au point de sortie de Nguéli sont au nombre de trois en 2002.

Chacun des commerçants patentés travaillent avec un nombre plus ou moins important de commerçants non patentés. Les commerçants patentés perçoivent entre 13 500 FCFA et 15 500 FCFA par bovin pour les services rendus.

- Les commerçants exportateurs non patentés travaillent toujours avec le même commerçant patenté entre les quels il s'établit une relation de confiance. En plus de la confiance, il existe parfois des liens ethnique entre les deux.

Tableau 2. Calendrier d'activités des commerçants de bétail.

Jours	Lieux	Activités
Dimanche	Marché de N'Djaména	Achat des animaux
Lundi	Poste vétérinaire de goudji	Bouclage d'animaux, traitement, vaccination , passeport d'exportation
Mardi	Pont Ngueli	Dédouanement et sortie du Tchad
Mercredi	Marché de N'Djaména	Achat des animaux
Jeudi	Poste vétérinaire de Goudji	Bouclage d'animaux, traitement, vaccination, passeport d'exportation
Vendredi	Pont Ngueli	Dédouanement et sortie du Tchad

## - Les transitaires

Les bureaux de transit agréés en 2002 pour l'exportation du bétail sont :

- SOCIETE TCHADIENNE DE TRANSIT ET DE TRANSPORT (STTT) ;
- SULTAN ALIFA.
- DAOUD HAROUN.

Le rôle du transitaire est d'aider les commerçants à faire les formalités de douanes. IL perçoit pour cela 50 FCFA par tête de bovin exporté.

### 1.7 La réglementation en matière de commerce de bétail et pratiques

En matière de commerce de bétail plusieurs textes ont été conçus sur le plan national et international.

#### a) La réglementation nationale

La réglementation en matière de commerce du bétail au Tchad n'est pas aussi édifiante quand on sait le rôle important que joue cette activité sur le plan économique national. Il serait souhaitable qu'un service chargé de la législation et de la réglementation vétérinaire soit créé au sein du ministère pour réactualiser certains textes réglementaires très vieux et ne répondant pas aux réalités actuelles.

En effet, l'exportation du bétail est une activité théoriquement contrôlée par les agents du Ministère de l'Élevage et du Ministère des Finances. Dans la pratique, on constate une implication massive d'autres ministères (Défense, Intérieur, Travaux publics et Transports...). Les agents relevant de ces ministères ont pris le pas sur ceux des ministères véritablement impliqués et deviennent de ce fait incontournables lors des formalités d'exportation.

Les taxes officielles d'exportation du bétail sont perçues par les services vétérinaires et la douane et sont respectivement de 2100 F Cfa pour les prestations de service relatives à la certification sanitaire et au bouclage des animaux et 8164 FCFA par tête de bovin un titre de taxe représentant 10,4% de la valeur mercatoriale d'un bovin fixé à 78 500 F Cfa..

La redevance due au Fonds élevage (2100 F Cfa/bovin) se décompose comme suit :

- 250 FCFA du trypanocide ;
- 250 FCFA de la boucle d'oreille ;
- 1500 FCFA du vaccin antipestique ;
- 100 FCFA de la consultation.

La taxe à l'exportation perçue par le ministère des Finances se décompose quant à lui comme suit :

• Droit de sortie ou DS	8%
• Taxe préférentielle cumulée ou TPC	0,4%
• Redevance statistique	2%
Total	10,4%

Le ministère des finances a fixé les valeurs mercuriales des animaux à l'exportation (tableau 3) par l'arrêté N° 025/MF/SE/DG/2001 du 08 Février 2002

Tableau 3. Valeurs mercuriales des animaux à l'exportation

N° du Tarif	Désignation des produits	Unité	Valeurs mercuriales
0101.19.00	Chevaux de cours	Tête	196.500 FCFA
0101.19.00	Chevaux autres	Tête	65.500 FCFA
0101.12.00	Ânes et ânesses	Tête	4.000 FCFA
0102.10.20	Vaches stériles ( 1 )	Tête	78.500 FCFA
0102.00.10	Bœufs ( 1 )	Tête	78.500 FCFA
0104.10.90	Moutons	Tête	9.000 FCFA
0104.20.00	Chèvres	Tête	4.000 FCFA
0106.00.91	Chameaux	Tête	80.000 FCFA
0106.00.92	Chamelles stériles ( 1 )	Tête	52.000 FCFA

(1) l'exportation des animaux de l'espèce bovine et cameline de moins de cinq ans est interdite.

L'arrêté N° 0452/MF/DG/01 du 22 Novembre 2001 précise les catégories d'animaux pouvant faire l'objet de formalité d'exportation sont :

- pour les femelles : génisses stériles, vaches de reformes ;
- pour les mâles : taureaux, bœufs ( taureaux castrés ), taurillons.

Pour les postes de sortie de bétail à l'exportation, l'Arrêté N° 201/MF/DG/99 du 31 Décembre 1999 portant modification des postes de dédouanement et de sortie du bétail à l'exportation donne la liste des postes de dédouanement et de sortie du bétail à l'exportation suivants :

1° pour les troupeaux se rendant au Niger, Nigeria et au Cameroun

- 1.1 Préfecture du Chari baguirmi : Ngueli, Milezi ;
- 1.2 Préfecture du kanem : Nokou ;
- 1.3 Préfecture du Lac : Bagassola, Bol ;
- 1.4 Préfecture du Mayo Kebbi : Bongor, Guelendeng, Pala ;
- 1.5 Préfecture du Logone Occidental : Mbainamar.

2° pour les troupeaux se rendant en RCA.

- 2.1 Préfecture du Moyen Chari : Moissala, Maro, Ngondéy avec compétence sur Roro ;
- 2.2 Préfecture du Salamat : Am-timan, Haraze Mangueigne ;
- 2.3 Préfecture du Logone Oriental : Goré, Mbaibokoum.

3° pour les troupeaux se rendant au Soudan

- 3.1 Préfecture du Ouaddaï : Goz - Beida, Adré ;
- 3.2 Préfecture de Biltine : Guereda, Iriba, Tiné.

#### 4° Pour les troupeaux se rendant en Libye

Préfecture du BET : Bao, Kalaït, Ounianga kebir, Zouar.

Le contrôle sanitaire de la circulation intérieure du bétail donne lieu à la délivrance de laissez passer sanitaire pour les déplacements intérieurs des animaux. Chaque laissez passer sanitaire mentionne le nombre d'animaux contrôlés ( par espèce ), le marché de départ, la localité de destination et les points de contrôles intermédiaires.

La délivrance du laissez passer sanitaire entraîne le paiement par le bénéficiaire d'une taxe au profit du trésor public dont le montant est fixé par le décret N° 021/PR/MEHP/85 du 31 janvier 1985 conformément au barème suivant :

- Bovin : 2.500 FCFA par certificat + 100 FCFA/tête ;
- Ovin - Caprin : 1.000 FCFA par certificat + 30 FCFA/tête ;
- Camélidés : 2.000 FCFA par certificat + 150 FCFA/tête
- Équin : 800 FCFA par certificat.

#### b. La réglementation sous - régionale

Dans le cadre de l'UDEAC (aujourd'hui CEMAC), la prise en compte de l'importance des échanges intra-communautaires de produits de l'élevage a conduit à la création en 1987 de la CEBEVIRHA (Communauté économique du bétail, de la viande et des ressources halieutiques)<sup>1</sup>. Cette institution a pour rôle de coordonner les politiques d'élevage et le commerce des produits animaux dans les états membres de la CEMAC. Son siège est localisé à N'Djamena.

Depuis le démarrage effectif de ses activités en 1991, la CEBEVIRHA a permis la mise en place de textes régissant la libre circulation des produits du cru à l'intérieur de la CEMAC (le « taux zéro »), ainsi que la mise en place du « passeport pour le bétail » et du « certificat international de transhumance ». Ces documents sont destinés à favoriser une circulation plus fluide du bétail dans la sous-région. La CEBEVIRHA organise aussi régulièrement des réunions de concertation, des tables rondes avec des opérateurs économiques et des forums de promotion des produits du secteur.

<sup>1</sup> Lors du Conseil des ministres de décembre 2001 qui s'est tenu à Yaoundé, la CEBEVIRHA a été réorganisée en une Commission de la CEMAC.

## II/ Matériel et Méthodes

Pour déterminer le montant des coûts de commercialisation selon les itinéraires suivis par les convoyeurs, nous avons menées des enquêtes auprès des bergers convoyeurs ou des propriétaires lorsque nous avons la chance de les rencontrer. Ces enquêtes se sont déroulées soit au poste vétérinaire de Goudji ou de NGuéli. Les enquêtes se sont déroulées du 05 Novembre au 05 Décembre 2002. Nous avons pour cela utilisé un questionnaire d'enquête structuré (voir annexe).

Au total vingt et deux (22) propriétaires de bétail ou convoyeurs(bergers) de troupeaux ont répondu à nos questions.

Les questions ont porté sur :

- L'identité des convoyeurs ;
- La propriété des troupeaux ;
- Leurs relations avec les propriétaires ;
- Les itinéraires suivi selon les saisons de l'année ;
- Les dépenses effectuées au cours du déplacement ;
- Les rémunérations et autres dotations des convoyeurs.
- La destination des animaux.

Pour nous permettre de faire des recoupements nous nous sommes entretenus avec plusieurs personnes ressources appartenant à des institutions publics ou privés (transitaires, Douaniers, vétérinaires etc.).

Les données concernant les taxes, les impôts et les redevances ont été obtenues auprès des administrations et des services impliqués dans le commerce de bétail. Elles nous ont permis de déterminer les coûts de commercialisation du marché de départ à Gambarou, premier marché nigérian. Ces coûts sont calculés en fonction de l'itinéraire suivi.

### III/ Résultats

#### 3.1 Les convoyeurs et les troupeaux d'exportation

Les bergers convoyeurs n'ont pas nécessairement des liens de parenté avec le ou les propriétaires des animaux. Ils travaillent simplement sur la base d'un contrat verbal conclu entre eux et les propriétaires. Un berger convoyeur travaille toujours avec le même commerçant car avec le temps une relation de confiance s'est établie entre eux. Le travail des bergers convoyeurs débute sur les marchés au moment de l'achat des bêtes. En effet ce sont eux qui marquent les animaux achetés par leurs patrons et les conduisent dans les parcs d'attente.

Tableau 4 : Classe d'effectifs des troupeaux destinés à l'exportation

Classe d'effectifs	Nombre de troupeaux
Moins ou égal à 50 têtes	2 (9%)
Entre 50 et 100 têtes	6 (27%)
Entre 100 et 200 têtes	9 (41%)
Plus de 200 têtes	5 (23%)

La taille des troupeaux de bovins à l'exportation varie de 50 à plus de 200 Têtes. Nos enquêtes ont montré que 41% des troupeaux d'exportation ont un effectif compris entre 100 et 200 têtes. Près du quart des troupeaux compte plus de 200 bovins. La taille moyenne du troupeau étant de 133 bovins. Les troupeaux de moins de 50 têtes ne représentent que 9% de l'ensemble des troupeaux enquêtés.

Tableau 5 : Nombre de bergers et de propriétaires par classe de troupeau

Classe d'effectifs	Nombre moyen de bergers	Nombre moyen de propriétaire
Moins ou égal à 50 têtes	3	1
Entre 50 et 100 têtes	3	3
Entre 100 et 200 têtes	4	3
Plus de 200 têtes	7	4

Le nombre de bergers convoyeurs est fonction de la taille du troupeau. Ainsi, plus le troupeau est important, plus il possède des gardiens. Les pratiques de congrégation souvent mises en œuvre par les commerçants font que plus du 2/3 des troupeaux à l'exportation ont un effectif supérieur à 100 bovins.

La taille du troupeau est en relation également avec le nombre de propriétaires. Les troupeaux de moins de 50 têtes ont généralement un seul propriétaire. Au delà de 50 bovins et en deçà de 200 bovins on compte le plus souvent 3 propriétaires. Le nombre de 4 propriétaires s'observent pour des troupeaux de taille supérieure ou égale à 200 têtes.

Tableau 6. Rémunérations et dotations des bergers selon les axes suivis

Circuit	Rémunérations/berger en Cfa	Dotation pour nourriture/berger en Cfa
Dourbali-N'djamena	30 000	2 500
Bitkine - N'Djamena	40 000	10 000
Abéché - N'Djamena	65 000	7 500
Ati - N'Djamena	35 000	25 000
Oum - hadjer - N'Djamena	45 000	40 000

Les bergers convoyeurs reçoivent une rémunération qui est fonction de la distance mais aussi de l'ancienneté des relations qui les lie aux propriétaires des troupeaux de commerce. Ils reçoivent en plus de leur rémunération, une somme d'argent pour leur alimentation au cours du trajet. Tout ça fait l'objet de négociation entre les convoyeurs et le ou les propriétaires. Le tableau 5 donne les rémunérations et les dotations pour nourriture de quelques itinéraires.

Tableau 7. Durée du trajet

Circuit	Nombre de jour
Dourbali-N'Djamena	5
Bitkine - N'Djamena	17
Abéché - N'Djamena	33
Goz-béida-N'Djamena	70
Ati - N'Djamena	14
Massakory - N'Djamena	3
Koundjourou-N'Djamena	13
Oum - hadjer - N'Djamena	28

Le trajet N'Djamena à Gambarou au Nigeria dure en moyenne 4 jours. Pour aller de N'Djamena à Dikoa ou à Maïduguri au Nigeria, les troupeaux mettent respectivement 4 et 5 jours.

### 3.2 Les itinéraires suivis par les troupeaux de bovins destinés à l'exportation pour arriver au point de sortie de Nguéli ou N'Djamena Farah

Plusieurs itinéraires sont empruntés (Figure 1) pour l'acheminement du bétail sur pied vers N'djamena. Ces itinéraires peuvent changer en fonction de la saison, la disponibilité en eau et en pâturage le long du parcours, l'insécurité, et surtout le nombre de points de contrôle sur le chemin. En effet les convoyeurs contournent le plus souvent les postes illégaux de contrôle, les villages et les villes.

Ces stratégies de contournement ont pour but de contribuer d'une part à la réduction des coûts de commercialisation au profit du commerçant et d'autre part au renforcement des liens de confiance entre le commerçant et les convoyeurs.

Les points de départ sont les marchés de rassemblement situés au centre et à l'est du pays. Les principaux marchés de départ sont : Ati, Oum-hadjer, Abéché, Koudjourou, Bitkine, Mongo, Am-timan, Massakory, Dourbali.

Deux endroits apparaissent comme des points de passage obligés. Ce sont : Massaguet et Lina. Ces deux endroits constituent les principaux points de passage de troupeaux d'exportation en provenance de l'Est, du Nord-est et du sud-est du pays en direction de NDjamena. Il s'agit des troupeaux dont le point de sortie du territoire est le poste frontalier de N'Guéli ou de N'Djamena-Farah. C'est au niveau des postes de sortie que s'effectuent les formalités de sortie en direction du Cameroun et du Nigeria. L'essentiel du bétail d'exportation provient du Batha est, du Batha ouest ainsi que de Ouaddaï.

### 3.3 Les coûts de commercialisation

#### 3.3.1. Des marchés intérieurs jusqu'aux postes de sortie de N'guéli ou de N'Djamena-Farah

Les enquêtes menées aux postes de Goudji et de Ngueli sur l'exploitation du bétail sur pied nous ont permis de faire une estimation des coûts de commercialisation depuis les marchés de collecte jusqu'aux points de sortie de Nguéli ou N'Djamena-Farah. Ces coûts se décomposent en :

- Les taxes, impôt et redevances officiels
- Les taxes et redevances plus ou moins officielles
- Les taxes et autres prélèvements illicites
- Les salaires des bergers et autres frais.

Le tableau 4 récapitule les taxes et autres frais supportés par les commerçants. Les marchés de Goz-beïda, d'Abéché, de Bitkine, d'Oum-hadjer et de Dourbali sont pris comme point de départ dans l'exemple. Pour des besoins de comparaison, le montant ont été ramené par tête de bétail. Nous avons également pris les cas où les animaux sortaient par le poste de Ngueli où tous les services sont représentés.

##### a) Les taxes officielles

Ce sont des taxes et impôts dont les montants sont fixés par un arrêté ministériel. Le ministère en question est officiellement impliqué dans le commerce de bétail sur pied.

Dans la pratique, il se passe de la manière suivante. Après le regroupement des animaux, le commerçant se fait délivrer un laissez-passer de circulation intérieure au poste vétérinaire le plus proche du marché. Il paie 100 CFA par tête de bovin à l'exportation. Ce document lui permet de convoier les animaux jusqu'au poste de sortie de bétail destiné à l'exportation. A ce niveau, il va se faire établir un passeport pour bétail dont le montant est fixé à 2500 FCFA par troupeau. Il paiera également une redevance de 2100 FCA par tête au service d'élevage pour le compte du fonds élevage.

Figure 1. Principaux circuits de commercialisation du bétail vers le Nigeria et la RCA



Cette redevance se répartit comme suit :

- 250 FCFA pour le traitement contre la trypanosomose animale ;
- 250 FCFA pour le bouclage ;
- 1500 FCFA pour la vaccination contre la peste bovine ;
- 100 FCFA au titre de la consultation.

Dans la pratique et selon nos observations sur place, les animaux sont effectivement bouclés. Mais en ce qui concerne les trypanocides et la vaccination contre la peste bovine, les commerçants refusent cette prestation de service sous prétexte que les animaux supportent mal les différentes doses de produits lors du déplacement pédestre. Malgré le refus du traitement et de la vaccination les commerçants s'acquittent normalement de la redevance.

Au poste frontalier de douane, le commerçant patenté se présente avec son passeport où il se fait établir le D6 contre le paiement d'une taxe de 8185 FCFA par tête de bovin. Il s'acquitte également d'un impôt général libératoire dont le montant est fixé à 1500 F/tête de bovin. Le transitaire lui prend 50 F Cfa/tête. En ce moment, le commerçant aura payer au total 11 935 FCFA/bovin. Toutes ces formalités ne suffiront pas encore pour traverser la frontière.

#### b) Les taxes et redevances plus ou moins officielles

Il s'agit des prélèvements qui s'opèrent au vu et au su de tout le monde sans prestations de service évidentes et parfois contre aucun reçu de paiement. Ces taxes ne relèvent le plus souvent ni de la loi, ni de la réglementation. Ils ont donc un caractère abusif et illégal. Leur montant s'élève toutes taxes confondues d'après le tableau 4 à 1 000 FCFA par bovin à l'exportation.

#### c) Les taxes illicites

Il s'agit d'un certain nombre de frais non officiels dont le commerçant devra s'acquitter. Ces prélèvements sont opérés tout le long du parcours par différents services non officiellement impliqués dans le contrôle du commerce d'exportation de bétail. Il s'agit des services relevant de la défense nationale (gendarmerie, armée), des agents du ministère de l'intérieur (Garde nationale, police, services de renseignements généraux, sultan). Ces taxes sont appelées "Sauvages" car elles ne sont pas reversées par ces services au trésor public et sont perçues contre aucun reçu de paiement.

Une autre catégorie de prélèvement sauvage est constituée de « bachich » versé par les commerçants à chaque occasion pour obtenir un droit de passage ou un visa quelconque, un document. Le montant des prélèvements sauvages dépend du nombre de points de contrôle existant sur le parcours.

#### d) Les salaires des bergers et les frais d'alimentation

Le salaire et les frais d'alimentation des bergers constituent ce que nous appelons les charges bergers.

Tableau 8. Différentes taxes, redevances officielles et prélèvements illicites

Nature de la taxe	Abéché		Bikine		Oum-hadjer		Dourbali	
	A	B	A	B	A	B	A	B
Douane	8185	8185	8185	8185	8185	8185	8185	8185
Impôts général	1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500
Fonds élevage	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100	2100
Laissez-passer	100	100	100	100	100	100	100	100
Transitaire	50	50	50	50	50	50	50	50
Total	11 935	11 935	11 935	11 935	11 935	11 935	11 935	11 935
BNF	250	250	250	250	250	250	250	250
SNER	250	250	250	250	250	250	250	250
Mairie	300	300	300	300	300	300	300	300
Chambre de commerce	100	100	100	100	100	100	100	100
Sultan de NDjamena	100	100	100	100	100	100	100	100
Total	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
Forces de l'ordre	357	485	675	502	458	500	873	414
rémunération des bergers	2858	1975	1485	1974	1735	1815	1639	693
Coût/animal	16 130	15 395	15 095	15 411	15 128	15 310	15 447	14 042

Les enquêtes ont lieu en saison fraîche (novembre).. A cette période les eaux de surface existent encore si bien que les coûts d'abreuvement n'apparaissent pas sur le tableau. Les lettres A et B sur le tableau correspondent aux itinéraires déclarés par les convoyeurs.

La variation des coûts au niveau des taxes "sauvages" et les charges bergers sur le tableau est relative à l'itinéraire suivi lors de l'acheminement des animaux à N'Djaména, au nombre des convoyeurs payés et aux frais de nourriture des bergers.

Aux coûts totaux par itinéraires, il faudrait ajouter le montant du passeport bétail qui est de 2500 FCA par troupeau. Ce montant ne peut être ramené par tête de bétail puisque les taille de troupeaux sont très variables.

#### e) Analyse des coûts intérieurs

Sur le tableau ci-après nous allons regrouper les différentes taxes ou charges par catégories de taxes afin de les exprimer en pourcentage du total des coûts par animal avec les mêmes villes retenues précédemment pour servir d'exemples.

Tableau 9. Proportion relative des taxes officielles, plus ou moins officielles et des taxes illicites ainsi que les charges berger.

Marché de départ		Taxes officielles	Taxes plus ou moins officielles	Taxes illicites	Charges bergers
Abéché	A	11 935 ⇒ 74%	1000 ⇒ 6%	337 ⇒ 2%	2858 ⇒ 18%
	B	11 935 ⇒ 77%	1000 ⇒ 6%	485 ⇒ 4%	1975 ⇒ 13%
Bitkine	A	11 935 ⇒ 79%	1000 ⇒ 7%	675 ⇒ 4%	1485 ⇒ 10%
	B	11 935 ⇒ 77%	1000 ⇒ 6%	502 ⇒ 4%	1974 ⇒ 13%
Oum-hadjer	A	11 935 ⇒ 79%	1000 ⇒ 6%	458 ⇒ 4%	1735 ⇒ 11%
	B	11 935 ⇒ 78%	1000 ⇒ 6%	560 ⇒ 4%	1815 ⇒ 12%
Dōurbali	A	11 935 ⇒ 77%	1000 ⇒ 7%	873 ⇒ 5%	1639 ⇒ 11%
	B	11 935 ⇒ 85%	1000 ⇒ 7%	414 ⇒ 3%	693 ⇒ 5%

Les taxes et redevances officielles représentent tout de même le gros du coût de commercialisation. Elles varient de 74 à 85% selon les itinéraires suivis. Les taxes plus ou moins illicites sont de l'ordre de 6 à 7% des coûts. Les prélèvements illicites représentent de 2 à 5%. Ce qui n'est pas tout de même énorme. Les rémunérations et les dotations pour nourriture des berges varient en fonction des voies à suivre et vont de 5 à 18%. D'une manière générale, plus le marché de départ est éloigné du point de sortie plus les charges sont importantes.

### 3.3.2 De la frontière au premier marché nigérian.

Les informations sur les coûts de commercialisation entre la frontière tchadienne et le premier marché nigérian ont été obtenus par enquête auprès de certains commerçants exportateurs. Nous avons rencontré ces commerçants au poste de sortie de NGUELI.

Ces informations concernent que les dépenses effectuées entre la ville camerounaise frontalière de Kousseri et la ville de Gambarou au Nigeria et sont exprimées en F Cfa par tête de bovin-exporté.

Les recouplements ont abouti au résultats suivants :

- 1800 F Cfa par animal au service vétérinaire de Kousseri ;
- 14.000 F Cfa par berger de Kousseri à Gambarou français ;
- 1750 F Cfa par animal de Gambarou français à Gambarou anglais.

Tableau 10. Dépenses effectuées entre Kousseri au Cameroun et Gambarou au Nigeria.

Marchés de départ	Abéché		Bitkine		Oum-hadjer		Dourbali	
	A	B	A	B	A	B	A	B
Charges								
Service élevage de Kousseri	1800	1800	1800	1800	1800	1800	1800	1800
Frais divers Kousseri-Gambarou Français	552	346	416	553	476	565	686	277
Frais divers Gambarou Français - Gambarou Anglais	1750	1750	1750	1750	1750	1750	1750	1750
Coût / animal	4102	3896	3966	4103	4026	4115	4239	3827

Les dépenses effectuées sur ce trajet varie avec le nombre de bergers et la taille du troupeau.

Tableau 11. Coûts totaux de commercialisation selon le marché de départ et le trajet suivi

	Abéché		Bitkine		Oum-hadjer		Dourbali	
	A	B	A	B	A	B	A	B
Coût / animal	20 232	19 291	19 061	19 514	19 154	19 425	19 686	17 869

Le prix moyen d'un taureau à Gambarou est de l'ordre de 250 000 F Cfa. Ces coûts représentent alors en moyenne 8% du prix de vente.

## Discussion et conclusion

Le commerce du bétail est une activité organisée en réseaux ethniques, claniques parfois même confessionnels. C'est une activité qui fait vivre énormément de personnes. C'est un secteur économique dynamique. Ce dynamisme provient de ses acteurs et leur mode d'organisation.

L'importance économique de cette filière fait que l'Etat en fait une source pour renflouer ses caisses. En 2002 par exemple, l'exportation de bétail a représenté selon les chiffres de la douane une valeur de 8,1 milliards de FCA. Le montant perçu au titre des droits et taxes par les services de douane s'élèvent à 815 millions de F Cfa.

On constate néanmoins que la multiplication des taxes a obligé les commerçants à adopter des stratégies d'évitement des postes de contrôle engendrant tout autant des fuites de recettes pour l'Etat. La pression fiscale actuelle nous paraît déjà très élevée. Si on continue à créer l'impôt, on finira un jour par tuer l'impôt.

Le contrôle de la filière ne doit pas se limiter au simple prélèvement des impôts et taxes. Des investissements sont nécessaires pour sécuriser la filière afin de la rendre plus dynamique.

Les actions à mener sont entre autres et selon Trueba, 2000 :

- initier un cadre de dialogue et de concertation entre les responsables des ministères de l'élevage, des finances et de commerce afin de discuter ensemble sur la filière d'exportation de bétail et des sous produits de l'élevage ;
- mettre sur pied une coordination interministérielle chargée des exportations ;
- renforcer la coopération entre le Tchad, le Cameroun et le Nigeria en matière des exportations du bétail ;
- mettre en place dans les postes de sortie, des fonctionnaires ayant une certaine conscience professionnelle pour d'une part sensibiliser et aider les commerçants dans leurs démarches relatives à l'exportation et d'autre part aider l'Etat à recouvrer les recettes d'exportation ;
- mener une lutte sans complaisance et à tous les niveaux contre la fraude ;
- mener une campagne de sensibilisation et d'information à l'endroit des commerçants exportateurs de bétail ;
- organiser et contrôler efficacement les exportations de bétail ;
- équiper les postes vétérinaires de sorties de bétail en parcs et couloirs en vue de faciliter le travail des agents ;
- renforcer la capacité de production et de conditionnement des ABATTOIRS MODERNES de FARCHA et AFRICA -Viande de SARH ;
- encourager l'exportation de la viande en carcasse et des sous produits d'Elevage ;
- limiter l'exportation de bétail sur pied ;
- renforcer les échanges en matière d'exportation des produits d'origine animale dans le cadre de la CEBEVIRHA.

## BIBLIOGRAPHIE

1. KOTA GUINZA A., 2001. Commercialisation du bétail en CENTRAFRIQUE. Rapport non publié, 26 P.
2. FAYE B., " Elevage d'ETHIOPIE", Paris, Karthala, 194 P.
3. DJIBRINE M.H., 2000. " Exportation du bétail sur pied et ses conséquences sur l'économie nationale", Mémoire de fin d'études 2<sup>ème</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle de l'ENAM, 35 P.
4. TRUEBA J. I., 2000. Un cas d'intégration de marchés : la filière d'exportation bovine du Tchad vers le CAMEROUN et le NIGERIA, mémoire d'ingénieur, ENSA RENES, LRVZ, CIRAD-EMVT, 90P + annexes.
5. KOUSSOU M. O ; DUTEURTRE G., 2000. " Diagnostic et propositions en vue de moderniser le commerce et la transformation des produits de l'élevage au Tchad, Rapport de mission d'Appui au PASEP, 62 P.
6. MBEURNODJI L., 1997. " éléments de cours de Zootechnique", cours supérieur d'Agronomie, Association Culturelle de Formation Agricole ( ACFA ), N'Djaména, , 28 P.
7. Cours de législation et réglementation sanitaire, ENATE, cycle d'Adjoints techniques d'Elevage, 4<sup>ème</sup> promotion, année 2001 - 2003.
8. Cours de commercialisation, ENATE, cycle des Adjoint technique d'Élevage, ; 4<sup>ème</sup> promotion, année 2001-2003.
9. Direction des statistiques du suivi et de la programmation, rapport annuel de la Division Statistique année 2001, Juillet 2002.